

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon règlement (CE) N° 1907/2006
tel que modifié par le règlement (CE) n° 453/2010

Date d'impression:
28/09/2015

Version:
1.03

Date de révision:
28/09/2015

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: **QUAKERCUT 010 XP**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application

Fluide d'usinage et de rectification

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Quaker Chemical B.V.
Industrieweg 7, 1422 AH Uithoorn
P.O.Box 39, 1420 AA Uithoorn
The Netherlands
T:+31 (0) 297 544644
F:+31 (0) 297 544694
quakerchem.com

Personne responsable:

Quaker Chemical B.V.
Industrieweg 7, 1422 AH Uithoorn
P.O.Box 39, 1420 AA Uithoorn
The Netherlands
T:+31 (0) 297 544644
F:+31 (0) 297 544694
quakerchem.com

Contact national:

Quaker Chemical B.V.
Department for Safety, Health and Environment
SHEQEU@quakerchem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) (24/7): + 33 (0)1 45 42 59 59

Belgique: +70 245 245 - Centre Antipoisons (24/7)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Méthode de classification: Méthode de calcul

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Mention d'avertissement

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Description du mélange:

Le produit est un mélange: d'ester, additifs.

Composants dangereux:

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Notes générales: Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques

Après inhalation: Non dangereux en cas d'inhalation.

Après contact cutané: Non dangereux par contact avec la peau.

Après contact oculaire: Pas de matière dangereuse par contact avec les yeux.

Après ingestion: Rincer la bouche

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins: Le secouriste doit se protéger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation:

Aigu: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.

Différée: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.

Après contact cutané:

Aigu: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.

Différée: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.

Après contact oculaire:

Aiguë: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.
Différée: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.

Après ingestion:

Aiguë: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.
Différée: Il n'y a pas de symptômes ou les effets signalés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation: Aucune donnée disponible

Après contact cutané: Aucune donnée disponible

Après contact oculaire: Aucune donnée disponible

Après ingestion: Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau abondant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures classiques de lutte contre les feux chimiques

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection: Utiliser un équipement de protection approprié (voir également la section 8) pour éviter toute contamination de la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'urgence: Consultez un expert.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipements de protection: Utiliser un équipement de protection approprié (voir également la section 8) pour éviter toute contamination de la peau, les yeux et les vêtements

Mesures d'urgence: Consultez un expert

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- 6.3.1. Pour le confinement:** Revêtement des drains.
- 6.3.2. Pour le nettoyage:** Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois)
- 6.3.3. Autres informations:** Nettoyer immédiatement les déversements

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:

Mesures destinées à prévenir les incendies: Toujours garder les sources d'inflammation et produit séparé. Utilisez un système d'extinction d'incendie qui est approprié pour l'installation et les dangers potentiels.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail: Se laver les mains soigneusement après manipulation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage: Stockage à 5-40 °C

Matériaux d'emballage: Conserver dans son emballage d'origine ou dans le réservoir de stockage dédié.

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs: Stocker conformément aux réglementations locales et nationales.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Aucune donnée disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: Consulter aussi notre fiche technique.

Solutions spécifiques à un secteur industriel: Consulter aussi notre fiche technique.

Scénario d'exposition (s): Scénario d'exposition n'est pas encore disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

En Europe

En Autriche

En Belgique

En Bulgarie

En République Tchèque

Au Danemark

En Finlande

En France

En Allemagne

En Hongrie

En Italie

En Lettonie

En Lituanie

Au Luxembourg

Aux Pays-Bas

En Norvège

En Pologne

Au Portugal

En Roumanie

En République slovaque

En Slovénie

En Espagne

En Suède

Au Royaume-Uni

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition:

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

8.2.2. Équipements de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage:

L'utilisation de lunettes de protection est recommandée.

8.2.2.2. Protection de la peau:

Protection des mains:

L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques est recommandée.

Protection de la peau autre que les mains:

L'utilisation de vêtements de protection à long manches est recommandée.

8.2.2.3. Protection respiratoire:

Une ventilation adéquate est recommandée.

8.2.2.4. Risques thermiques:

Produit représente aucun danger thermique.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition:

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect

Couleur: Jaune
État physique : Liquide

b) odeur

Caractéristique

c) seuil olfactif

légère odeur

d) pH

Non applicable: Le produit ne contient pas d'eau

e) point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune donnée disponible

f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)

Aucune donnée disponible

g) point d'éclair (°C)

200

h) taux d'évaporation (BuAc = 1)

Aucune donnée disponible

i) inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible

j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Aucune donnée disponible

k) pression de vapeur (kPa)

Aucune donnée disponible

l) Densité de vapeur (air = 1)

Aucune donnée disponible

m) densité relative (g/cm³) à (°C)

0.88
20

n) solubilité(s) dans de l'eau

Pas soluble

o) coefficient de partage n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

p) température d'auto-inflammabilité (°C)

Aucune donnée disponible

q) température de décomposition (°C)

Aucune donnée disponible

r) viscosité (mm²/s) à (°C)

10
40

s) propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

t) propriétés comburantes

Le produit n'est pas un oxydant.

9.2. Autres informations

a) Point d'écoulement (°C)

-5

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e)

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données du produit:

ATEmélange -Voie orale (mg/kg):	>2000
ATEmélange - Voie cutanée (mg/kg):	>2000
ATEmélange - Par inhalation (mg/l/4 h - vapeurs):	>20

Les données sur les composants:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Mutagenicité sur les cellules germinales

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Cancérogénicité

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Toxicité pour la reproduction

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

STOT - exposition unique

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

STOT - exposition répétée

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

Danger par aspiration

Données du produit:

Résultats: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Données du produit:

LC50 (Poisson - 96h): 10 - 100 mg/l
EC50 (Puce d'eau - 48h): 10 - 100 mg/l
IC50 (Algue - 72h): 10 - 100 mg/l

Les données sur les composants:

Toxicité chronique (à long terme)

Données du produit:

LC50 (Poisson - 96h): 10 - 100 mg/l
EC50 (Puce d'eau - 48h): 10 - 100 mg/l
IC50 (Algue - 72h): 10 - 100 mg/l

Biodégradation: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage
n-octanol/eau (log Kow): Aucune donnée disponible
Facteur de bioconcentration (FBC): Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

12.2. Persistance et dégradabilité

Données du produit:

Dégradation abiotique: Aucune donnée disponible
Élimination physique et
photochimique: Aucune donnée disponible
Biodégradation: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du produit:

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): Aucune donnée disponible
Facteur de bioconcentration (FBC): Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

12.4. Mobilité dans le sol

Données du produit:

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement: Aucune donnée disponible
Tension superficielle: Aucune donnée disponible

Les données sur les composants:

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage:

Données d'emballage:

Recyclage: Utilisez un programme européen de retour des emballages vides. Par exemple: ncg-europe.com.

Données du produit:

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW:

A la livraison: 120109 - Émulsions d'usinage, sans halogènes
d'occasion: Aucune donnée disponible

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Autorisations:

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

ANNEXE XIV - LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION

Le produit ne contient pas de substances comme mentionné dans la présente annexe.

Restrictions d'utilisation:

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

ANNEXE XIII - CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES, ET DES SUBSTANCES TRÈS PERSISTANTES ET TRÈS BIOACCUMULABLES

Le produit ne contient pas de substances comme mentionné dans la présente annexe.

ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit ne contient pas de substances comme mentionné dans la présente annexe.

Autres réglementations de l'UE

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents

Le produit n'est pas soumis à cette réglementation.

RÈGLEMENT (CE) No 689/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Tuote ei sisällä komponentteja kuten edellä tässä asetuksessa.

RÈGLEMENT (CE) No 111/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Tuote ei sisällä komponentteja kuten edellä tässä asetuksessa.

RÈGLEMENT (CE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Tuote ei sisällä komponentteja kuten edellä tässä asetuksessa.

RÈGLEMENT (UE) No 98/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Tuote ei sisällä komponentteja kuten edellä tässä asetuksessa.

Décision de la Commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux [notifiée sous le numéro C(2000) 1147] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2000/532/CE)

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW:

A la livraison: 120109 - Émulsions d'usinage, sans halogènes

COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items

Tuote ei sisällä komponentteja kuten edellä tässä asetuksessa.

Réglementations nationales

En Autriche

Les données sur les composants:

En Belgique

Les données sur les composants:

En République Tchèque

Données du produit:

LOI 350 du 27 Octobre 2011 sur les substances chimiques et les mélanges, et modifiant certaines lois

Au Danemark

Les données sur les composants:

En Finlande

Les données sur les composants:

En France

Données du produit:

Tableaux de maladies professionnelles:

Tableau No 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

Les données sur les composants:

En Allemagne

Données du produit:

Classes de danger lié à l'eau (Wassergefährdungsklassen): nwg

Les données sur les composants:

En Italie

disposizioni di normativa vigente: limite di soglia (LTV) ed indicatori biologici di esposizione (IBE) ACGIH 2001
Protezione dei lavoratori contro i rischi derivanti dall'esposizione ad agenti chimici, fisici e biologici durante il lavoro (DL212 del 30/07/90)

Norme generali per l'igiene sul lavoro (DPR 303 del 19/3/56)

Regolamenti e tabelle sulle malattie professionali nell'industria (DPR 336 del 13/04/94)

D.Lgs. 81/2008 del 9 Aprile 2008 e successive modifiche

Rischi incidenti rilevanti (Seveso bis - DL 334/99)

Norme sugli scarichi (DM 51 del 12/7/90)

Norme sull'inquinamento atmosferico (DPR del 12/7/90 e del 25/7/91)

Norme per la tutela delle acque (DL 152 del 11/5/99)

Norme sullo smaltimento e sul trasporto dei rifiuti pericolosi (DL 22/97 e 389/97)

Norme sul trasporto via terra ADR/RID (recepimento dir. CE 94/55): DM del 04/09/96 e attuazioni

Testo unico su classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose con recepimento fino alla Direttiva 2004/73/CE (29° adeguamento al progresso tecnico della direttiva 67/548/CE)

Norme per la compilazione della Scheda di Sicurezza con recepimento della direttiva 2001/58/EC

En Lettonie

Les données sur les composants:

Aux Pays-Bas

Données du produit:

Les données sur les composants:

En Pologne

Données du produit:

The Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC of the trades and repealing the trades the Regulation repealing Council Regulation (EEC) nr 793/93the regulation lation (EC) nr 1488/94, as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC, as amended Regulation of the European Parliament and of the Council (EC) nr 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing the Directives 1999/45/EC, Directive 67/548/EEC and amending the Regulation (EC) nr 1907/2006, with changes.Ordinance of the Minister of Health of 30 December 2004 on safety and health relationship are tied to the existence of chemical agents (Dz.U.2005nr11poz.86), as amended.The Act of 25 February 2011 chemical substances and mixtures (Dz.U.2011nr63poz.322)Ordinance of the Minister of Health of 20 April 2012 on the labeling of chemical substances and mixtures, and certain mixtures (Dz.U.2012nr0poz.445)Ordinance of the Minister of Labour and Social Policy of 29 November 2002 on maximum permissible concentration assumptions Nate assumptions of harmful factors in the working environment (Dz.U.2002nr217poz.1833), as amendedThe Act of 27 April 2001 r.o waste (Dz.U.2001 No. 62 item 628).Ordinance of the Minister of Environment of 27 September 2001. on waste (Dz.U.Nr112, item 1206).Regulation (EU) No 453/2010 of 20 May 2010 amending the CYM The Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH)

Au Portugal

Les données sur les composants:

En Suède

Données du produit:

Kemikalieinspektionens föreskrifter (KIFS 2005:7) om klassificering och märkning av kemiska produkterKemikalieinspektionens föreskrifter (KIFS 2008:2) om kemiska produkter och biotekniska organismer

Les données sur les composants:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications

Version:	1.03
Date de révision:	28/09/2015
Cause de la révision:	Sections de la FDS mises-à-jour
Date d'impression:	28/09/2015

Abréviations et acronymes

CLP - Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) no 1907/2006

Principales références de la littérature et sources de données

Compilation de fiche de données de sécurité:

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Modifié par:

Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Méthode de classification: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doit être disponible pour l'utilisateur professionnel. L'utilisateur professionnel de ce produit doit être correctement informé sur les dangers possibles de ce produit. L'utilisateur professionnel de ce produit doit recevoir une formation adéquate dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques.

Informations supplémentaires

Avis de non-responsabilité

Les informations de sécurité de ce produit sont fournies pour aider nos clients à évaluer la conformité avec les réglementations de sécurité/santé/environnement. Les informations qu'elles contiennent sont basées sur les données auxquelles nous avons accès et sont supposées exactes. Cependant, aucune garantie de qualité marchande, d'aptitude à un usage quelconque, ni aucune autre garantie n'est exprimée ou impliquée en ce qui concerne l'exactitude de ces données, les résultats à obtenir de leur utilisation ou les dangers liés à l'utilisation du produit. Étant donné que l'utilisation de ce produit est sous le contrôle exclusif de l'utilisateur, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions pour une utilisation sûre de ce produit. De telles conditions doivent être conformes à toutes les réglementations concernant le produit. Quaker Chemical Corporation (« Quaker ») n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles blessures ou dommages, directs ou consécutifs, résultant de l'utilisation de ce produit, sauf si une telle blessure ou un tel dommage est imputable à la négligence grave de Quaker.